

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt-deux mai deux mille dix-huit sous la présidence de Monsieur MUGUAY, Maire.

Etaient présents : MM MUGUAY, LEJEUNE, MAZEIRAT, DUMIGNARD, AUDOUSSET, LUGUET, FILLOUX, CLEMENT, BEAUQUESNE, BIENVENU, RICHERT, PRADEAU, ALONZO, CHAPELAIN, FADERNE, DELANNE, MOUTAUD, MARTIN, KOWALCZYK, JAMMOT, DAGNAUD, GAUDIN, JOFFRE.

Madame Martine ESCURE a donné pouvoir à Madame Sophie CLEMENT
Madame Karine NADAUD a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Estelle FURET a donné pouvoir à Madame Martine BIENVENU
Monsieur William MATHOU a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Pascal LYRAUD a donné pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Monsieur Bernard AUDOUSSET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 22 mai 2018 aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Création de deux postes d'adjoints techniques
2. Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel affilié à l'IRCANTEC
3. Elections professionnelles de décembre 2018 : Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT
4. Avenant à la convention Centre d'Instruction Mutualisé (CIM)
5. Horaires des écoles
6. Participation de la commune aux loyers des boutiques éphémères
7. Consultation des communes par la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse
8. Projet d'agrandissement chambre funéraire MAQUIN
9. Budget assainissement - Décision modificative
10. Taxes et produits irrécouvrables
11. Subventions aux associations
12. Convention de partenariat entre l'ALEFPA, le Comité de jumelage et la mairie
13. Travaux église - Fondation du Patrimoine
14. Aliénation d'un chemin rural à Grand Nuy

Monsieur MUGUAY propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil. Il s'agit d'une part, du remplacement du délégué au Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs et, d'autre part, de la vente d'un terrain à la SCI des Jalassières.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur MUGUAY.

⊙ **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 6 mars et 3 avril 2018**

Les comptes rendus des conseils municipaux des 6 mars et 3 avril sont adoptés à l'unanimité.

⊙ **Information du Conseil municipal**

Marché de fourniture et service :

Fourniture et maintenance de matériel de reprographie

Ce marché de fourniture et service lancé en procédure adaptée en application des articles 27 et 59 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, a été attribué le 4 avril 2018 à l'entreprise CAPEA SAS, Limoges, pour un montant de 14 302,00 € HT.

⊙ **Rapport d'activités du CCAS**

Rapporteur : Madame Fabienne LUGUET

Le bilan 2017 du CCAS fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal.

Madame LUGUET :

« Comme chaque année, vous avez été destinataires du rapport d'activités du CCAS. Ce bilan fait le point sur toutes les missions et les services aux personnes en difficulté que nous recevons dans nos services. Cette année, la refonte du dispositif creusois de l'aide sociale nous a fait créer une commission permanente d'aide sociale pour statuer rapidement sur les demandes qui doivent être traitées en moins d'un mois pour éviter les dettes des personnes qui entrent en établissement. Nous avons traité moins de dossiers sur l'ensemble des personnes handicapées mais, souvent, ces dossiers ont une longue durée, nous aurons donc plus de dossiers les années suivantes.

La participation au Salon des Seniors permet au CCAS de renforcer ses liens avec tous ses partenaires et de participer avec le Conseil des Sages au Salon. Cette année encore, cela a été une belle réussite et a donné suite, au Conseil des Sages, à pas mal d'activités, dont de la prévention routière pour nos séniors. Les services du CCAS se sont réunis avec les associations caritatives pour renforcer les liens et, surtout, savoir qui fait quoi (dons alimentaires, dons vestimentaires, aides administratives, etc). Cette réunion sera reconduite chaque année car elle permet d'échanger et apporte beaucoup aux uns et aux autres. Dans le même état d'esprit, le service Relais Energie a été créé et les services du CCAS ont assuré des permanences au sein des associations caritatives en partenariat avec le CPIE, EDF, ... avec distribution d'ampoules.

Les jardins partagés sont également une belle réussite, ils permettent de créer du lien dans le quartier. Nous souhaitons vivement pouvoir développer ceux-ci dans d'autres quartiers.

Le maintien à domicile est une grosse partie de l'activité du CCAS. Le service est plutôt satisfaisant dans l'ensemble malgré quelques difficultés, surtout en fin d'année avec des soucis de véhicules. Je souhaite, à cette occasion, remercier tout le personnel, administratif et technique, car le service a été assuré pleinement sans que les usagers ne se rendent compte des difficultés.

Si vous avez des questions, je suis à votre écoute ainsi que le personnel que vous pouvez rencontrer au CCAS. »

Monsieur MUGUAY :

« C'est un résumé du document qui vous a été transmis. C'est un document très clair et précis concernant toutes les activités du CCAS, activités multiples et variées, parfois difficiles mais elles sont toujours assurées avec beaucoup de satisfaction. Je tiens à remercier les membres du Conseil d'Administration qui sont très présents, les réunions se passent dans d'excellentes conditions ainsi que le personnel très présent, très disponible et qui communique au Maire que je suis ainsi qu'à ma collègue adjointe, Fabienne LUGUET, chaque fois qu'il y a des dossiers un peu spéciaux. Je remercie également par rapport à l'information qui nous est donnée concernant le local de jour pour les SDF. Nous avons parfois des difficultés pour les loger, notamment la nuit quand le 115 nous appelle. Chaque élu, lorsqu'il est de permanence, possède une clé pour pouvoir aller les accueillir et ce n'est pas toujours facile, notamment pour mes collègues féminines. Merci au CCAS et à toute l'action que le personnel réalise même si c'est un peu dans l'ombre quelquefois, c'est un travail important et nous en avons beaucoup besoin.

⊙ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de la SAUR - Reporté au prochain conseil

Rapporteur : Monsieur DUMIGNARD

« Le document que vous avez reçu sert à établir le rapport annuel. Ce rapport va nous être présenté lors d'une réunion en mairie le 26 juin. Je vous ferai donc le rapport annuel complet de la SAUR au prochain conseil municipal qui aura lieu début juillet. »

1. Création de deux postes d'adjoints techniques

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

A la suite d'un reclassement, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique (l'agent actuellement en poste étant sur un autre grade) à compter du 1^{er} juillet 2018 à temps complet.

A la suite d'une demande de mise en disponibilité, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique (l'agent actuellement en poste étant sur un autre grade) à compter du 1^{er} juillet à temps complet.

Madame JAMMOT :

« Cela ne change rien au niveau des Equivalents Temps Plein ? »

Monsieur FILLOUX :

« Non, absolument pas. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

2. Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel affilié à l'IRCANTEC

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier (inférieur à 25 000 €).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affilié à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée d'un an ;
- d'autoriser le maire à signer les contrats d'assurance avec la CNP.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

3. Elections professionnelles de décembre 2018 : Fixation du nombre de représentants du personnel du CHSCT

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLOUX

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 95 agents (agents commune + agents CCAS),

Vu la délibération du 3 avril relative au Comité Technique et l'avis des organisations syndicales,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

-
- Fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants au sein du CHSCT ;
 - Décider d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants au sein du CHSCT ;
 - Décider le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

4. Avenant convention Centre d'Instruction Mutualisé (CIM)

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Le Centre d'Instruction Mutualisé (CIM) instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnel). Dans ce cadre, la commune de La Souterraine assume les charges de fonctionnement de ce service.

Le coût de ce service doit être intégralement couvert par les participations des communes membres du CIM.

Ainsi, pour l'année 2017, les recettes perçues sont de 53 058,72 € et ne couvrent pas les dépenses de 56 500 €. Aussi, il reste 3 441,28 € à financer.

Afin de répartir cette somme entre les communes membres du CIM, il convient de modifier les conventions signées entre les communes et la commune de La Souterraine par avenant.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les avenants avec les communes membres du CIM.

Madame JAMMOT :

« Nous avons bien arrêté une tarification pour les actes. Je pensais que, chaque commune qui utilisait les services du Centre d'Instruction Mutualisé, payait une somme en fonction du nombre d'actes. »

Monsieur MUGUAY :

« Nous sommes, en effet, partis sur une tarification de base, par rapport aux chiffres qui nous avaient été remis par la Direction Départementale des Territoires. Mais nous ne savions pas le nombre d'actes que l'on réaliserait pour l'ensemble des communes. Nous devons donc adapter chaque année en fonction du nombre d'actes établis. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Les charges fixes se partagent équitablement entre les communes. »

Madame JAMMOT :

« Quand vous aurez fait le total, pourra-t-on regarder la ventilation finale pour voir ce que cela donne en termes de répartition entre La Souterraine et les autres communes ? »

Monsieur MUGUAY :

« Pas de problème. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

5. Horaires des écoles

Rapporteur : Madame Sophie CLEMENT

Le Conseil municipal a décidé, par délibération du 3 avril 2018, le retour à la semaine de 4 jours.

Il convient de fixer les horaires des deux écoles maternelles et des deux écoles élémentaires.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les horaires suivants (lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi) :

Ecoles maternelles Jules FERRY et Fossés des Canards : 9h00-12h00 / 13h30-16h30 ;

Ecole élémentaire Jules FERRY et Tristan l'Hermitte : 9h00-12h00 / 13h30-16h30.

Madame MAZEIRAT :

« Je ne veux pas refaire le débat de la semaine des 4 jours, je m'abstiendrai, comme pas mal de mes camarades, sur ce point, en cohérence avec notre vote concernant la délibération sur le périscolaire au précédent conseil. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal (10 abstentions : MM ALONZO, BEAUQUESNE, CHAPELAIN, DELANNE, DUMIGNARD, KOWALCZYK, LUGUET, MAZEIRAT, MOUTAUD, RICHERT).

6. Bail précaire de la commune pour boutique éphémère

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur LEJEUNE :

« Pour rappeler le contexte très rapidement : sur le projet de revitalisation Centre-bourg, il y avait trois niveaux d'intervention : le traitement de l'immédiat avec tout ce qui est habillage de vitrines (en octobre et plus récemment, il y a deux semaines, pour le magasin en bas de la rue de Lavaud). D'autres habillages de vitrines auront lieu avant l'été.

Le deuxième niveau d'intervention : ce sont les boutiques éphémères pour réoccuper des locaux vacants de manière non pérenne pour redonner l'habitude aux lieux d'être ouverts.

Le troisième niveau d'intervention : c'est le niveau le plus lourd avec achat et réhabilitation. C'est ce que nous sommes en train d'essayer de commencer à structurer avec notre partenariat avec l'EPF (Etablissement Public Foncier).

Petite parenthèse : l'an dernier, une boutique éphémère s'était montée au-dessus de la Porte St Jean face à la fleuriste, boutique éphémère qui avait réoccupé un local qui était fermé depuis très longtemps. Ce local a donné des idées à l'ESAT qui a décidé d'ouvrir une boutique à cette place. A donc été inaugurée la semaine dernière la boutique de dépôt de l'ESAT, preuve que les boutiques éphémères peuvent servir à quelque chose. C'était juste pour replacer cette délibération dans le contexte. »

Dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg mis en place par la commune, il est proposé au Conseil municipal que la commune loue par le biais d'un bail précaire un local appartenant à Monsieur CHAMBOURDON Cédric « ancien Tryba » sis 5 rue Hyacinthe MONTAUDON pour un loyer de 690 €/mois TTC du 02/07 au 02/09/2018.

Le local sera mis à la disposition d'un collectif d'artistes du pôle des métiers d'art de Limoges.

Une convention de mise à disposition sera conclue avec chaque artiste qui versera à la commune une participation de 100 € pour les 2 mois.

La commune prendra en charge les fluides et l'assurance.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le bail précaire et les conventions de mise à disposition.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

7. Consultation des communes par la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur LEJEUNE :

« Lorsque l'on touche aux statuts de la Communauté de Communes, il faut que les 43 communes se prononcent sur les changements de statuts. Pour que les changements puissent se faire, il faut que la majorité qualifiée approuve, c'est-à-dire, soit 50 % des communes représentant deux tiers de la population, soit deux tiers des communes représentant 50 % de la population. Il y a des modifications qui sont importantes, il y a des modifications qui sont un peu anodines ».

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 1^{er} mars 2018, a décidé à la majorité de ses membres :

- De modifier les statuts de la Communauté de Communes concernant le siège de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse ;
- D'harmoniser la compétence « Aménagement numérique du territoire » sur l'ensemble du territoire de la Communauté et l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte dorsal ;
- Et de modifier les statuts de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse pour y inscrire la possibilité d'adhérer à un syndicat mixte.

Les trois délibérations sont jointes en annexe.

Conformément à l'article L 5211.17 du CGCT, ces trois délibérations sont soumises à l'approbation des communes membres qui disposent, pour se prononcer, d'un délai de trois mois à compter de la notification aux maires.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ces trois délibérations.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

8. Projet d'agrandissement de la chambre funéraire MAQUIN

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

La SARL MAQUIN a déposé un permis de construire pour l'agrandissement de la chambre funéraire sise 17 boulevard Jean Moulin à La Souterraine (l'extension autorisée par l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2017 n'a pu être réalisée).

Cet aménagement permettra de créer un salon supplémentaire. La chambre funéraire disposera alors de 4 salons.

Conformément à l'article R 2223.74 du CGCT un avis au public a été publié dans deux journaux locaux.

La procédure prévoit que les membres du Conseil municipal émettent un avis sur ce projet.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

Madame MAZEIRAT se trouve dans l'obligation de quitter momentanément la salle du Conseil municipal. Elle donne pouvoir à Monsieur MUGUAY pour voter en son lieu et place les délibérations qui seront présentées lors de son absence.

Monsieur MARTIN quitte momentanément la salle du Conseil municipal sans donner de pouvoir.

9. Budget assainissement - Décision modificative

Rapporteur : Monsieur Guy DUMIGNARD en remplacement de Madame Isabelle MAZEIRAT

La SAUR gère l'encaissement des redevances d'assainissement pour le compte de la commune et établit une estimation des recettes en décembre de l'année N.

Il s'avère qu'au vu des décomptes définitifs 2017 reçus en 2018, l'estimation 2017 était erronée.

De plus, le budget 2018 a été établi sur la base de la recette estimée 2017, donc avec une recette surestimée.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le budget de l'exercice 2018 comme suit :

Intitulé des comptes		Dépenses		Recettes	
Chapitre	Description	Compte	Montant	Compte	Montant
67	Titres annulés sur exercices antérieurs	673	52 000,00		
70	Redevances assainissement collectif			70611	- 52 000,00 €
023	virement à la section inv	023	- 104 000,00		
021	virement de la section fonct			021	- 104 000,00 €
23	installations	2315	- 104 000,00		

Madame JAMMOT :

« Les vraies estimations de recettes, on vient de les avoir, après le vote du budget. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Oui, tout à fait, les titres sont établis après les relevés de consommation et donc après le vote du Budget. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

Monsieur Frédéric MARTIN reprend sa place au sein du Conseil municipal.

Monsieur DUMIGNARD quitte la salle et donne pouvoir à Madame Fabienne LUGUET pour voter en son lieu et place les délibérations qui seront présentées pendant son absence.

10. Taxes et produits irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY en remplacement de Madame Isabelle MAZEIRAT

Sur proposition de monsieur le Trésorier, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur plusieurs titres de recettes relatifs à la cantine scolaire pour un montant total de 309,70 €.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

Monsieur Guy DUMIGNARD reprend sa place au sein du Conseil municipal.

11. Subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY en remplacement de Madame Isabelle MAZEIRAT

Monsieur MUGUAY :

« Les subventions aux associations ont été examinées par les différentes commissions ensuite en commission des finances, puis par le Bureau municipal. Elles vous sont maintenant présentées sur le tableau joint. Les demandes de subventions événementielles ne sont versées qu'après exécution de l'événement. »

Le tableau est joint en annexe.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal sur l'ensemble des subventions.

Madame Isabelle MAZEIRAT reprend sa place au sein du Conseil municipal.

12. Convention de partenariat entre l'ALEFPA, le comité de jumelage et la mairie

Rapporteur : Madame Sophie CLEMENT

Madame CLEMENT :

« Comme vous le savez, les enfants du « Conseil Municipal Enfants » participent au jumelage. Une année sur deux, ils se rendent en Allemagne avec nous, l'année suivante, ils accueillent les enfants allemands. Cette année, c'est une première, nous avons souhaité que le Conseil Municipal des Enfants puisse être hébergé en même temps que les jeunes Allemands reçus à l'IME de La Roseraie.

Cela a permis un véritable échange franco-allemand et de nouer, vraiment, des relations entre les différents enfants présents. »

La mairie et l'Institut Médico Educatif la Roseraie (ALEFPA) mettent au cœur de la citoyenneté, le handicap.

La volonté est de permettre aux enfants et aux jeunes de l'IME la Roseraie une participation aux dispositifs mis en place pour la jeunesse (Conseil des enfants, MJC, USEP, associations sportives et culturelles).

En retour, l'espace privé de l'IME est dans le prolongement de l'espace public et il peut accueillir des dispositifs ou manifestations de droit commun (USEP, Centre de Loisirs, Equikid, activités pédagogiques des établissements scolaires de la Souterraine).

Dans le cadre des échanges franco-allemands, l'IME prend en charge l'organisation de l'échange avec Fildertstadt pour le conseil des enfants, les jeunes du groupe « Z » et ceux de l'IME.

L'échange a eu lieu à la Souterraine du 10 au 13 mai 2018.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'IME-ALEFPA et de participer aux frais engendrés par cet échange à raison d'environ 5 100 € (frais de repas et encadrement des jeunes, sorties et transports). La facture sera ajustée en fonction du nombre de participants.

Monsieur MUGUAY :

« Cet échange a été très riche, à la satisfaction de tous. Les visites ont été riches et variées (Visite au PAL, à Limoges, la boom habituelle avec barbecue le samedi soir...). Je remercie le personnel de La Roseraie, les éducateurs, Madame CLEMENT, pour le travail effectué. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

13. Travaux église - Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Afin de financer les travaux de restauration de l'église, il est proposé au Conseil municipal de faire appel aux dons et de confier la collecte à La Fondation du Patrimoine.

Le plan de financement prévisionnel actuel hors taxes de l'ensemble des travaux est le suivant :

FLECHE (1^{ère} tranche)		
2018	travaux	398 406,40
	maîtrise d'œuvre	28 522,88
	SPS	1 805,14
	Coût total HT	428 734,41
	subvention Etat 50 %	214 367,21
	subvention CR 15 % (plafonné)	60 000,00
	reste charge commune	154 367,21
FLECHE (2^{ème} tranche)		
2019	travaux	398 406,40
	maîtrise d'œuvre	28 522,88
	SPS	1 805,14
	Coût total HT	428 734,41
	subvention Etat 50 %	214 367,21
	subvention CR 15 % (plafonné)	60 000,00
	reste charge commune	154 367,21
FUT		
2020	travaux	400 000,00
	maîtrise d'œuvre	25 681,37
	SPS	2 617,53
	Coût total HT	428 298,90
	subvention 55 %	235 564,40
	subvention CR 15 % (plafonné)	60 000,00
	reste charge commune	132 734,51
BAS COTE SUD		
2021	travaux	326 696,95
	maîtrise d'œuvre	7 852,01
	SPS	998,57
	Coût total HT	335 547,53
	subvention 55 %	184 551,14
	subvention CR 15 %	50 332,13
	reste charge commune	100 664,26

Monsieur MUGUAY :

« Nous signerons la convention avec la Fondation du Patrimoine le 4 juillet prochain. Nous ferons ensuite appel au mécénat sachant qu'une partie des

sommes versées est déductible des impôts. J'invite donc tout le monde à souscrire et à nous aider à financer les travaux sur l'église. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

14. Aliénation d'un chemin rural à Grand Nuy

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

Madame DEGAY Marie-Rose, demeurant 16 le Puy Chevrier 23300 LA SOUTERRAINE, sollicite l'acquisition d'un chemin rural situé à Grand Nuy. Sa propriété jouxte ce chemin de part et d'autre.

Ce chemin n'est plus affecté au public.

Il a été estimé à 1 000 € par le service des domaines.

Conformément à l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime, il y a lieu de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien appartenant au domaine privé de la commune.

Il est proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

15. Modification de délégué pour siéger au C.A. du Foyer des Jeunes Travailleurs

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

Monsieur DELANNE ne souhaite plus être délégué au Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs.

Il est proposé aux membres du conseil municipal que Monsieur Gilles BEAUQUESNE le remplace en tant que délégué au Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal.

16. Vente d'un terrain à la SCI des Jalassières

Rapporteur : Monsieur Jean-François MUGUAY

La SCI des Jalassières est propriétaire du site industriel situé zone industrielle du Cheix sur la Commune de la Souterraine.

Un bâtiment dudit site est partiellement édifié sur la parcelle cadastrée section CT 66, propriété de la commune de la Souterraine.

Des échanges avaient eu lieu en 2015 afin de régulariser cette situation, mais, compte tenu des difficultés rencontrées par l'industriel, ils n'avaient pas abouti.

La SCI souhaite régulariser la situation, préalable nécessaire pour céder l'ensemble immobilier à LS INDUSTRIES.

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- de céder la parcelle CT 66 au profit de la SCI DES JALASSIERES ou de toute personne physique ou morale à laquelle elle se substituerait, à raison de 6 620 € (estimation des domaines), les frais d'acquisition sont à la charge de l'acheteur ;

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur MUGUAY :

« Je précise qu'en principe, au prochain Conseil municipal, nous aurons une délibération complémentaire concernant LSI. Les loyers qui nous sont dus concernant la station de détoxification arrivent à terme au mois de mai. Il y aura donc une délibération à prendre qui amènera la collectivité, comme cela est prévu dans l'acte notarié, à céder pour l'euro symbolique cette station de détoxification, le crédit-bail ayant été honoré. »

Monsieur RICHERT demande la parole pour informer de la situation de la gare de La Souterraine.

Monsieur RICHERT :

« On ne peut être qu'inquiet car le CHSCT vient de rendre son verdict, l'ensemble des postes d'agents de sécurité sera supprimé au mois de décembre 2018, donc plus de sécurité en gare. La gare de La Souterraine sera télécommandée depuis la gare de St Sulpice Laurière. 6 postes sont supprimés à La Souterraine et seuls 3 sont créés à St Sulpice Laurière, donc 3 suppressions de postes définitives.

Nous sommes également inquiets pour le guichet car 2 postes pour le guichet vont être supprimés.

Je suis allé à une manifestation à Bordeaux, une délégation a été reçue par le Président de Région, Alain ROUSSET, qui dit, qu'aujourd'hui : « pour la fermeture ou la réduction des heures d'ouverture des guichets, ce sont les élus locaux qui ont donné leur accord » ce qui est faux. La gare de St Sébastien va être fermée. Les horaires d'ouverture des guichets à La Souterraine devaient être réduits de 50 %, on craint le pire, et 50 % de diminution d'ouverture du guichet à Guéret.

Rien n'est réglé non plus pour les Personnes à Mobilité Réduite. Elles devront descendre à Châteauroux ou Limoges à leurs frais.

Je pense qu'il va falloir que l'on réagisse rapidement. «

Madame JAMMOT :

« Cela veut dire que les auditions qui ont eu lieu dans le cadre d'Urgence POLT n'ont rien donné. Il y a eu beaucoup d'actions menées pour souligner les problèmes d'aménagement du territoire et de la gare.

On fait des travaux importants, on ferme totalement la circulation des trains pendant des ponts, qui, en principe, génèrent un trafic important, et cela plusieurs week-ends d'affilée. Si on fait des travaux, c'est normalement pour améliorer la circulation et continuer les dessertes. »

Monsieur MUGUAY :

« J'ai écrit, à de nombreuses reprises, au directeur général de la SNCF Intercités. Le directeur, Monsieur GHEDHIRA n'est plus à ce poste, il est remplacé par une nouvelle Directrice. Je me fais fort de lui écrire pour lui parler de la gare de La Souterraine et des difficultés suite à des décisions que nous ne comprenons pas. Nous avons un conseil d'administration important d'Urgence POLT le samedi 2 juin. Nous aurons, à ce conseil d'administration, des informations, notamment sur les matériels. »

Monsieur RICHERT :

« Partout où les postes d'agents de sécurité ont été supprimés, les trains de grandes lignes ne s'arrêtent plus. »

Monsieur DUMIGNARD :

« Il y a des avancées au niveau d'Urgence POLT, des travaux, des sommes d'argent importantes sont engagées pour moderniser la ligne, de nouveaux matériels, on l'espère, vont être mis en place. De ce côté-là, ça avance. Mais si de l'autre côté, on nous déstructure nos gares, s'il n'y a plus de sécurité, si les personnes à mobilité réduite ne peuvent plus descendre à La Souterraine, à

quoi cela sert-il ? Si les trains ne s'arrêtent plus, on va relier les grandes métropoles, on va gagner un quart d'heure entre Limoges et Paris et les autres vont regarder passer le train. On parle beaucoup de revitalisation de la Creuse, si on laisse casser ce que l'on a, à quoi cela sert-il de faire le reste ? Si on n'a plus ces services publics essentiels, qui sont en zone rurale notamment le transport, on peut faire des réunions de travail, le groupe de la Culture où j'étais invité, où je suis parti. Le Préfet m'a reproché d'avoir claqué la porte, je n'ai pas claqué la porte, j'ai exprimé une position politique en disant que ce qui était important aujourd'hui, ici, c'étaient les emplois. Concernant la Culture, les élus de ce territoire y travaillent tout au long de l'année, je suis bien placé pour en parler. Il n'y a pas besoin d'un plan de revitalisation pour cela. Un plan de revitalisation pour moi, et pour beaucoup de mes collègues, c'est d'abord des mesures spécifiques qui permettent à nos territoires ruraux de ne pas crever, en passant par l'économie. Il y a 17 ateliers dans ce plan de revitalisation, il n'y en a pas un qui soit consacré à l'économie. Je dis que c'est du « foutage de gueule ». »

Monsieur MUGUAY :

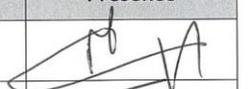
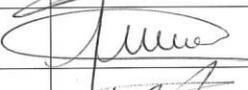
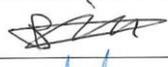
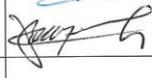
« Je suis totalement d'accord avec ce qui a été dit autour de la table, d'autant plus que lorsque l'on m'écrit que sur les trains « grandes lignes », seule La Souterraine est en progression de 2,5 %, que faut-il comprendre ? ».

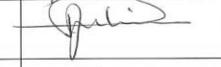
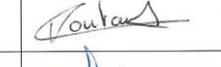
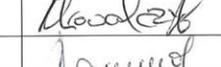
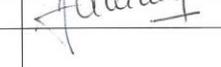
Monsieur MUGUAY lève la séance à 20 heures.

Table des délibérations de la séance

2018-038	Création de deux postes d'adjoints techniques
2018-039	Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel affilié à l'IRCANTEC
2018-040	Elections professionnelles de décembre 2018 : Fixation du nombre de représentants du personnel du CHSCT
2018-041	Avenant convention Centre d'Instruction Mutualisé (CIM)
2018-042	Horaires des écoles
2018-043B	Bail précaire de la commune pour boutique éphémère
2018-044	Consultation des communes par la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse
2018-045	Projet d'agrandissement de la chambre funéraire MAQUIN
2018-046	Budget assainissement - Décision modificative
2018-047	Taxes et produits irrécouvrables
2018-048	Subventions aux associations
2018-049	Convention de partenariat entre l'ALEFPA, le comité de jumelage et la mairie
2018-050	Travaux église - Fondation du Patrimoine
2018-051	Aliénation d'un chemin rural à Grand Nuy
2018-052	Modification de délégué pour siéger au C.A du Foyer des Jeunes Travailleurs
2018-053	Vente d'un terrain à la SCI des Jalassières

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 / 05 / 2018
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Jean-François	MUGUAY	
2	A	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
3	A	Madame	Isabelle	MAZEIRAT	
4	A	Monsieur	Guy	DUMIGNARD	
5	A	Madame	Martine	ESQUIRE	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
8	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
9	A	Madame	Sophie	CLEMENT	
10	CM	Monsieur	Gilles	BEAUQUESNE	
11	CM	Madame	Karine	NADAUD	
12	CM	Madame	Estelle	FURET	
13	CM	Monsieur	William	MATHOU	
14	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
15	CM	Monsieur	Philippe	RICHERT	
16	CM	Madame	Jeanne-Marie	PRADEAU	
17	CM	Monsieur	Frédéric	ALONZO	
18	CM	Madame	Chantal	CHAPELAIN	

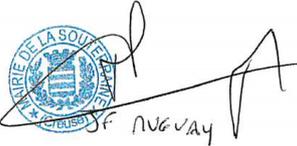
19	CM	Monsieur	Aurélien	FADERNE	
20	CM	Monsieur	Julien	DELANNE	
21	CM	Madame	Patricia	MOUTAUD	
22	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
23	CM	Madame	Ruth	KOWALCZYK	
24	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
25	CM	Monsieur	Pascal	LYRAUD	
26	CM	Madame	Catherine	DAGNAUD	
27	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
28	CM	Mademoiselle	Lise	GAUDIN	
29	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	

Annexe à la délibération 048 - point 11 : Subventions aux associations

Nom Association	Année 2017			Année 2018	
	Objet	complément	payé	Objet de la demande	Vote du Conseil municipal
ANC AFMO	subvention ordinaire 2017		115,00	ordinaire 2018	115,00
ANC ANACR	subvention ordinaire 2017		115,00	ordinaire 2018	115,00
ANC ARAC	subvention ordinaire 2017		115,00	ordinaire 2019	115,00
ANC COMITE HISTORIQUE C.G.T.	subvention ordinaire 2017		120,00	ordinaire 2018	120,00
ANC FNACA	subvention ordinaire 2017		115,00	ordinaire 2018	115,00
ANC FOPAC	subvention ordinaire 2017		115,00	ordinaire 2018	115,00
ANC LES AMIS DE LA RESISTANCE	subvention ordinaire		115,00	ordinaire 2018	115,00
del COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS ET	subv événementielle millénaire	millénaire(rencontres 23ème type)	15 000,00		
del M. L' AGENT COMPTABLE LYCEE	voyage arts appliqués Venise	15 au 19 mai	720,00		
del M. L' AGENT COMPTABLE LYCEE	participation voyage Allemagne	14 au 24 mars	51,00		
DIV AAPPMA LA SEDELLE	subvention ordinaire 2017		605,00	ordinaire 2018	605,00
DIV AAPPMA LA SEDELLE	subvention exceptionnelle	atelier pêche	200,00		
DIV CIVAM GDA	subvention ordinaire 2017		550,00	ordinaire 2018	550,00
DIV FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	subvention ordinaire 2017		33 600,00		26 000,00
DIV GROUPEMENT SOCIAL PERSONNEL	activités communales 2016		1 214,00	activités communales 2017	1 283,00
DIV GROUPEMENT SOCIAL PERSONNEL	subvention ordinaire 2017		1 650,00	ordinaire 2018	1 650,00
DIV JEUNES SAPEURS POMPIERS	subvention ordinaire 2017		500,00	ordinaire 2018	500,00
DIV LA SOUTERRAINE ST HUBERT	subvention ordinaire 2017		700,00	ordinaire 2018	700,00
DIV LA SOUTERRAINE ST HUBERT	DEL 2017069	REMBOURSEMENT ELECTRICITE	205,00		
DIV LA SOUTERRAINE ST HUBERT	subv exceptionnelle local	LISTE BP	300,00	Réhabilitation cabane	-
DIV UL CGT	subvention ordinaire 2017		300,00	ordinaire 2018	300,00
DIV UNION COMMERCIALE LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire	DEL 2017069	1 500,00	en attente de dossier	
DIV UNION COMMERCIALE LA SOUTERRAINE	subvention événementielle DEL	vide grenier 1er wk Août	500,00	en attente de dossier	
ENTR AFCT LIMOUSIN	subvention ordinaire 2017		50,00	ordinaire 2018	50,00
ENTR ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	subvention ordinaire 2017		153,00		150,00
ENTR ASAF	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
ENTR ASS DEPT RESTAURANTS DU COEUR	subvention ordinaire	DEL 2017069	700,00	ordinaire 2018	700,00
ENTR ASSOCIATION FAMILIALE	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
ENTR BANQUE ALIMENTAIRE DE CREUSE	subvention ordinaire 2017		600,00	ordinaire 2018	600,00
ENTR CLUB DES AINES RURAUX	subvention ordinaire 2017	DEL 2017 069	500,00	ordinaire 2018	500,00
ENTR CLUB DES NOUNOUS	subvention ordinaire 2017			Ateliers pédagogiques	100,00
ENTR CLUB DES NOUNOUS	subvention ordinaire 2017		500,00	ordinaire 2018	500,00
ENTR CLUB DES NOUNOUS		Pas de demande en 2017		ordinaire 2018	600,00
ENTR CROIX ROUGE FRANCAISE	subvention ordinaire 2017		500,00	ordinaire 2018	500,00
ENTR ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA	subvention ordinaire 2017		100,00	ordinaire 2018	100,00
ENTR FNATH	subvention ordinaire 2017		700,00	ordinaire 2018	700,00
ENTR SECOURS CATHOLIQUE	subvention ordinaire 2017		700,00	ordinaire 2018	700,00
ENTR SECOURS POPULAIRE	subvention ordinaire 2017		700,00	ordinaire 2018	700,00
ESGT ADELS	subv exceptionnelle millénaire	La Souterraine à Milan	500,00	sortie futuroscope	500,00
ESGT ADELS	subvention ordinaire 2017		500,00	ordinaire 2018	500,00
ESGT ASS LES CANARDS SPORTIFS	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
ESGT ASS SCOLAIRE LES COCCINELLES	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
ESGT ASSOC SPORTIVE CULT.ECOLE TLH	subvention ordinaire 2017		300,00	ordinaire 2018	300,00
ESGT ASSOC SPORTIVE CULT.ECOLE TLH	subvention exceptionnelle	voyage Puy du Fou	1 000,00	voyage puy du fou	100,00
ESGT ASSOC SPORTIVE CULT.ECOLE TLH	subv exceptionnelle millénaire	Fête de l'école Médiévale	500,00		
ESGT ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF	subvention exceptionnelle	projet culturel	90,00	projet "au fil de l'eau"	100,00
ESGT ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF	subvention ordinaire 2017		400,00	ordinaire 2018	400,00
ESGT ASSOC SPORTIVE SCOLAIRE JF	subvention ordinaire 2017		400,00	ordinaire 2018	400,00
ESGT ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE	subvention événementielle	section handball	200,00		
ESGT ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE	subvention ordinaire 2017		80,00	ordinaire 2018	80,00
ESGT UNION CREUSE DDEEN	subvention ordinaire 2017			Zénith de Limoges (chorale juin)	200,00
ESGT ASSOCIATION L'ARCHE MUSICALE	subvention ordinaire 2017		600,00	ordinaire 2018	500,00
L/C AMIS BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	subvention ordinaire 2017		3 000,00	ordinaire 2018	3 000,00
L/C AMVP BRIDIERS	subvention événementielle	spectacle Bridiers	3 000,00		
L/C AMVP BRIDIERS	subv exceptionnelle millénaire	millénaire	3 000,00	ordinaire 2018	150,00
L/C ANIME TA CITE	subvention ordinaire			ordinaire 2018	150,00
L/C ANIME TA CITE	subvention exceptionnelle	déplacement Allemagne	500,00		
L/C COMITE DE JUMELAGE	subvention ordinaire 2017		1 600,00	ordinaire 2018	1 600,00
L/C COMITE DE JUMELAGE	subv exceptionnelle millénaire	millénaire	1 450,00	Accueil des allemands	6 000,00
L/C COMITE DE JUMELAGE	subvention exceptionnelle	cours d'Allemand	250,00	cours d'allemand	250,00
L/C COMITE DE JUMELAGE	subvention ordinaire 2017		300,00	ordinaire 2018	300,00
L/C CORDES & COMPAGNIE	subvention ordinaire 2017		1 000,00	festival instruments d'amour	500,00
L/C CORDES & COMPAGNIE	subvention événementielle	symphonie Pastorale	1 000,00	festival schubertiades	600,00
L/C CORDES & COMPAGNIE	subvention ordinaire 2017		500,00	ordinaire 2018	500,00
L/C DANSE AVEC MOI	subvention ordinaire		300,00	ordinaire 2018	300,00
L/C EFFET MER	subvention ordinaire		500,00		
L/C EFFET MER	subv exceptionnelle millénaire	bal des 1000 ans	500,00	bal trad'	500,00
L/C HOP LADELI	subvention événementielle	bal trad' 20/08	200,00		
L/C LADEF	subv événementielle	samedi grave	200,00		1 000,00
L/C LADEF	subv événementielle	les def'cars	2 000,00	marmailles	1 000,00
L/C LADEF	subv événementielle	chars en folles	150,00		150,00
L/C LES PEINTRES DE LA PORTE ST JEAN	subvention ordinaire 2017		59 000,00	poste de direction	59 000,00
L/C MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	subvention poste de direction		38 000,00		38 000,00
L/C MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	subvention ordinaire 2017		38 000,00		38 000,00
L/C MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	subvention contrat enfance jeu	jeunesse	32 935,00	contrat enfance jeunesse	32 935,00
L/C MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	subvention événementielle	jals 12/10 au 06/11	7 200,00	Jazz à La Sout	6 000,00
L/C MUSIQUE EN MARCHÉ	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
L/C POUR LE PLAISIR	subvention ordinaire			ordinaire 2018	1 000,00
L/C ROCKN ROAD ADDICTS	subvention ordinaire 2017		20 000,00	ordinaire 2018	22 000,00
L/C SOCIETE PHILHARMONIQUE	subvention ordinaire 2017		2 500,00		
L/C SOCIETE PHILHARMONIQUE	subv exceptionnelle millénaire	millénaire	2 000,00		
L/C SOCIETE PHILHARMONIQUE	subv événementielle jumelage		300,00	ordinaire 2018	300,00
L/C SOUT WEST DANCE	subvention ordinaire 2017		1 500,00	ordinaire 2018	1 500,00
L/C THEATRE ALOUAL	subv événementielle		800,00		
L/C THEATRE ALOUAL	subvention exceptionnelle	journée du patrimoine	300,00	ordinaire 2018	300,00
L/C UNION PHILATELIQUE MARSACOISE	subvention ordinaire 2017			achats tablettes	400,00
L/C VIE ET LOISIRS A L'EPAD	subvention ordinaire			développement technique du club	200,00
SP AIKIDO BUDO RYU	subvention 2017	formation cadre	150,00	ordinaire 2018	150,00
SP AMICALE CYCLISTE SOSTRAIENNE	subvention exceptionnelle 2017		150,00		
SP ATOUT FORME FITNESS	subvention ordinaire 2017		300,00		
SP CIE DES ARCHERS DU PAYS	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
SP CIE DES ARCHERS DU PAYS	subvention exceptionnelle	chapt federal	500,00	run archery	500,00
SP CIE DES ARCHERS DU PAYS	subvention exceptionnelle	chpt dept	200,00	chpt de la crousse	200,00
SP CLUB D EDUCATION CANINE	subvention ordinaire 2017		400,00	ordinaire 2018	200,00
SP CLUB D EDUCATION CANINE	subv événementielle 23/07		200,00	agility	200,00
SP CLUB D EDUCATION CANINE	subv événementielle RING	Agility	200,00	ring	200,00
SP CLUB D EDUCATION CANINE	subv événementielle	Ring 12/13 août	200,00	regional ring	200,00
SP CLUB D EDUCATION CANINE	subvention ordinaire 2017	obéissance 7/8 oct	350,00	ordinaire 2018	350,00
SP CLUB DE PLONGEE LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire 2017	achats matériels	2 200,00	ordinaire 2018	2 500,00
SP CLUB NAUTIQUE LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire 2017			ordinaire 2018	500,00
SP DOJU SOSTRAIEN		Pas de demande en 2017		ordinaire 2018	400,00
SP ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	subv événementielle Ekiden	Ekiden 28/05	400,00	Ekiden	150,00
SP ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire 2017		150,00	ordinaire 2018	300,00
SP ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	subvention événementielle 2017	Cazinight octobre	300,00	cazinight	300,00
SP ENTENTE PONGISTE	subvention ordinaire 2017		900,00	ordinaire 2018	900,00
SP ENTENTE SPORTIVE MARCHOISE	subvention ordinaire 2017		11 000,00	ordinaire 2018	11 000,00
SP EQUIRAID DES PUY	subvention ordinaire 2017		2 000,00	equiraid	-
SP FLIP FLAP CLUB	subvention exceptionnelle	Equiraid national 21/05	300,00	achats justaucorps	300,00
SP GRS LOISIRS LA SOUTERRAINE	subvention exceptionnelle	gala millénaire	500,00		1 000,00
SP GRS LOISIRS LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire 2017		1 000,00	ordinaire 2018	200,00
SP HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE	subvention événementielle	30 ans Club	300,00	développement hand féminin	

SP HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE	subvention ordinaire 2017		3 000,00	ordinaire 2018	3 000,00
SP LA SOUTERRAINE BASKET CLUB	subvention ordinaire 2017		1 300,00	ordinaire 2018	1 300,00
SP LA SOUTERRAINE BASKET CLUB	subvention exceptionnelle	équipe nationale	1 000,00		/
SP LES BRAIMENTOMBS	subvention ordinaire 2017		600,00	ordinaire 2018	600,00
SP MOTO VERTE MARCHOISE	subvention ordinaire 2017		300,00	ordinaire 2018	300,00
SP PETANQUE MARCHOISE	subvention ordinaire 2017		560,00	ordinaire 2018	560,00
SP SOSTEROBIK	subvention ordinaire 2017		180,00	ordinaire 2018	180,00
SP SPORTS ATHLETIQUES MARCHOIS	subvention ordinaire 2017		1 000,00	ordinaire 2018	1 000,00
SP STADE MARCHOIS	subv exceptionnelle millénaire	millénaire	600,00		/
SP STADE MARCHOIS	subvention ordinaire 2017		2 000,00	ordinaire 2018	2 200,00
SP TAI CHI CHUAN	subvention ordinaire 2017		150,00	ordinaire 2018	150,00
SP TENNIS CLUB LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire 2017		1 000,00	ordinaire 2018	1 000,00
SP TENNIS CLUB LA SOUTERRAINE				perte financière tennis couvert	1 200,00
SP TWIRLING FEERIE LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
SP VELO CLUB	subvention événementielle 2017	PRIX GUY GEOFFRE 03/04	1 400,00	prix guy geoffre	1 400,00
SP VELO CLUB	subvention ordinaire 2017		2 700,00	ordinaire 2018	2 700,00
SP VELO CLUB	subv événementielle juillet	Polycystranienne JUILLET	1 500,00	polycystranienne	1 500,00
SP VELO CLUB	subvention événementielle	cyclo cross octobre	1 000,00	cyclo cross	1 000,00
SP VOLLEY BALL CLUB	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
SP VOLLEY BALL CLUB				20 ans du tournoi	200,00
SP WOLF TAEKWONDO DSK23 LA SOUTERRAINE	subv exceptionnelle	renouvellement matériel	300,00		/
SP WOLF TAEKWONDO LA SOUTERRAINE	subvention ordinaire 2017		150,00	ordinaire 2018	200,00
SP YOGA SANTE	subvention ordinaire 2017		200,00	ordinaire 2018	200,00
			289 903,00		
		millénaire	25 726,00		
		subventions 2017 sans millénaire	264 177,00		257 003,00

Vu pour être
annexé à la délibération
n° 2018... en date du 29/05/2018
La SOUTERRAINE le 29/05/2018
le Maire,


Maire de La Souterraine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317605-20180529-2018-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2018

Publication : 04/06/2018